



FRESEdE

—

**Ecole supérieure
fribourgeoise d'éducateur –
éducatrice de l'enfance**

Volée 2024-2027 (F-5400 en 3 ans)

Volée 2024-2026 (F-3600 en 2 ans)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales-Gesundheit ESSG**

1 Formation d'éducateur – éducatrice de l'enfance (FRESEdE)

1.1 Objectif

Formation fribourgeoise (FR) de niveau « école supérieure » (ES) pour les futur-e-s éducateurs et éducatrices de l'enfance (EdE), la FRESEdE vise la formation spécialisée de professionnel-le-s du champ socio-pédagogique œuvrant dans des lieux d'accueil collectif extra-familial pour enfants jusqu'à 12 ans.

1.2 Conditions d'admission

- > Etre titulaire d'un CFC d'ASE ou d'un diplôme du secondaire II
- > Avoir une expérience pratique attestée de 400 heures dans un lieu d'accueil collectif extra-familial (pour les personnes titulaires d'un CFC autre que celui d'ASE) ou de 800 heures pour les candidat-e-s avec un parcours purement scolaire
- > Avoir un engagement ou une promesse d'engagement à 50% dans un lieu d'accueil collectif extra-familial pour la durée de la formation

1.3 Dispositif de formation

La formation se déroule sur 3 ans pour les candidat-e-s à la formation de 5400 heures (F-5400). Les candidat-e-s titulaires d'un CFC d'ASE peuvent effectuer la formation en deux ans et entrent directement en 2^{ème} année du cursus F-5400.

Modalités de formation	F-5400	F-3600
Heures didactiques	1800	1200
Travail personnel	900	600
Pratique accompagnée	1020	480
Activité professionnelle du domaine	1080	720
Procédure de qualification finale	600	600

1.4 Lieu

Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux.

1.5 Déroulement de la formation

La formation comprend 37 semaines régulières à deux jours de cours en moyenne et, selon les années de formation, 2 à 3 semaines blocs à 5 jours de cours.

Dès la 2^{ème} année de formation (F-5400), respectivement dès l'entrée en formation (F-3600), un temps de formation est réservé pour le travail de diplôme.

La dernière année comprend la procédure de qualification, à savoir la remise et la présentation du travail de diplôme ainsi que l'évaluation de la pratique professionnelle et l'entretien professionnel.

La filière est construite en référence au Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures « Education de l'enfance ES » (PEC ES EdE, août 2021).

1.6 Frais de formation

> Inscription (taxe unique)	CHF 150.00
> Taxe semestrielle	CHF 500.00
> Taxe d'examen de diplôme (taxe unique)	CHF 300.00
> Participation semestrielle aux frais de matériel	CHF 100.00

Les montants ci-dessus n'incluent pas les frais de matériel personnel (livres, ordinateur portable, etc.) ; ils sont indiqués sous réserve de modification.

1.7 Titre visé

Educateur de l'enfance diplômé ES – Educatrice de l'enfance diplômée ES.

Comme les autres écoles d'éducateurs et éducatrices de l'enfance ES, la FRESEdE est soumise à la procédure de reconnaissance de la filière par le SEFRI. Le dépôt du dossier de reconnaissance est planifié pour l'automne 2023.

1.8 Procédure d'admission et inscription

Outre la participation obligatoire à l'une des séances d'information, la procédure d'admission comprend la constitution du dossier d'inscription, avec lettre de motivation, ainsi qu'un test d'aptitude (épreuve écrite et entretien).

Délai pour le dépôt du dossier d'inscription : 29.02.2024.

Les détails de la procédure d'admission et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de l'école : www.fresede.ch.

1.9 Atouts de la formation FRESEdE

- > Formation duale (avec activité professionnelle à 50% au minimum)
- > Formation professionnalisante, alternant théorie et pratique
- > Dispositifs pédagogiques amenant les étudiantes et étudiants à être les acteurs et actrices de leur propre formation
- > Accompagnement durant la formation (suivi FPP, mentorat, tutorat, supervision)
- > Interventions de spécialistes externes et activités extra-muros
- > Partenariat entre l'école (ESSG) et les institutions formatrices
- > Connaissance approfondie du domaine social

2 Calendrier de formation

2.1 Année scolaire 2024-2025

L'organisation de l'année scolaire s'appuie sur celle des centres de formation professionnelle du canton de Fribourg.

En plus des jours de cours réguliers, certaines semaines, dites « semaines blocs », sont à réserver comme temps de formation (semaines marquées d'une *). De même, des rencontres obligatoires, en lien avec le suivi de la formation pratique, seront fixées ultérieurement.

Il est recommandé de prévoir au minimum une demi-journée par semaine pour le travail personnel en lien avec la formation.

Semaines	Programme	Semaines	Programme
26.08 – 30.08.2024	Semaine d'introduction (*)	06.01 – 28.02.2025	Cours
02.09 – 11.10.2024	Cours	03.03 – 07.03.2025	Vacances scolaires
14.10 – 18.10.2024	Semaine bloc (*)	10.03 – 17.04.2025	Cours
21.10 – 25.10.2024	Vacances scolaires	18.04 – 01.05.2025	Vacances scolaires
28.10 – 20.12.2024	Cours	02.05 – 04.07.2025	Cours
23.12 – 03.01.2025	Vacances scolaires	07.07 – 11.07.2025	Semaine bloc (*)
		14.07 – 22.08.2025	Vacances scolaires

(*) programme détaillé communiqué ultérieurement

2.2 Jours de cours réguliers

Sous réserve de modification, les jours de cours sont planifiés comme suit :

Filière	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
F-5400	Jeudi-Vendredi	Lundi-Mardi	Mercredi-Jeudi
F-3600	<i>Non applicable</i>	Lundi-Mardi	Mercredi-Jeudi

Les candidat-e-s disposant d'un CFC d'ASE (F-3600) suivent le programme sur 2 ans et intègrent la classe de 2^{ème} année.

2.3 Mise à jour des informations

Les informations relatives à la formation sont régulièrement mises à jour sur le site www.fresede.ch.

2.4 Contact

Pour tout renseignement :

- > 026 / 305.56.27
- > essg@edufri.ch